

**FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1 / 4

**Permabond CSA Surface Activator - Aerosol**

Révision 8  
Date de révision 04-08-2010

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

**Nom du produit** Permabond CSA Surface Activator - Aerosol  
**Société** Permabond Engineering Adhesives Ltd  
Wessex Business Park  
Wessex Way  
Colden Common  
Hampshire  
SO21 1WP  
United Kingdom  
**Téléphone** +44 (0)1962 711661  
**Télécopie** +44 (0)1962 711662

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Risques majeurs** Facilement inflammable. Irritant pour la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
**Contact avec la peau** Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Composants dangereux**

	Conc.	CAS	EINECS	Symboles/Phrase(s) de risque
Butane (n-Butane)	10-20%	106-97-8	203-448-7	F+; R12
N,N-diméthyl-p-toluidine	0.1-1%	99-97-8	202-805-4	T; R23/24/25 R33 R52/53
Heptane. (n-Heptane)	50-100%	142-82-5	205-563-8	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53

**4. PREMIERS SECOURS**

**Contact avec la peau** Laver à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin .  
**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.  
**Inhalation** Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin .  
**Ingestion** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

# Permabond CSA Surface Activator - Aerosol

Révision 8  
Date de révision 04-08-2010

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agent d'extinction</b>	Produit chimique sec. , mousse.
<b>Risques d'incendie</b>	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxide de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés.
<b>Matériel de protection</b>	Porter : Appareil respiratoire autonome.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions personnelles</b>	Éliminer toutes les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers une zone sûre.
<b>Précautions environnementales</b>	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Pour les petites quantités : S'évapore facilement. Si le produit a été renversé en grande quantité : Absorber avec un produit absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation</b>	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas diffuser sur une flamme nue ou tout autre produit incandescent.
<b>Stockage</b>	Récipient sous pression. Protéger du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Butane (n-Butane)	VME ppm: 800 VLE ppm: - Observations: - FT No: -	VME mgm3: 1900 VLE mgm3: - TMP No: -
Heptane. (n-Heptane)	VME ppm: 400 VLE ppm: - Observations: - FT No: 168	VME mgm3: 1600 VLE mgm3: - TMP No: 84

<b>Mesures d'ingénierie</b>	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
<b>Protection des voies respiratoires</b>	Pas nécessaire normalement.
<b>Protection des mains</b>	Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Ne pas porter de gants en coton ou autre matériau absorbant. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de sécurité, lunettes de protection ou écran facial pour se protéger des éclaboussures. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166
<b>Matériel de protection</b>	Porter un bleu de travail ou une blouse. Se laver avant de manger, de boire ou d'utiliser les toilettes.

# Permabond CSA Surface Activator - Aerosol

Révision 8  
Date de révision 04-08-2010

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Description	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Point d'ébullition	102°C
Point d'éclair	-26°C
Pression de vapeur	187 mm Hg
Densité relative	0.7
Viscosité	~0.7 mPa.s
Densité de vapeur	>1
Point de fusion	<-20°C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
-----------	---------

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Corrosivité	Irritant pour la peau.
Sensibilisation	Aucun connu .
Exposition répétée ou prolongée	Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.
Effets mutagènes	Aucun connu .
Effets carcinogènes	Aucun connu .
Informations supplémentaires	Les effets toxicologiques du produits n'ont pas été totalement évalués. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Informations supplémentaires	

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales	L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales.
Méthodes d'élimination	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Ne pas diffuser sur une flamme nue ou un produit incandescent.
Élimination du conditionnement	Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

# Permabond CSA Surface Activator - Aerosol

Révision 8  
Date de révision 04-08-2010

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID

ONU 1950  
Catégorie 2

Groupe de -  
conditionnement  
Nom de transport AÉROSOLS .  
exact

### IMDG

ONU 1950  
Catégorie 2

Groupe de -  
conditionnement  
Polluant marin NO

### IATA

ONU 1950  
Catégorie 2

Groupe de -  
conditionnement

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Symboles

F, Facilement inflammable, Xi, Irritant.N - Dangereux pour l'environnement



### Phrase(s) de risque

R11 - Facilement inflammable.  
R38 - Irritant pour la peau.  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Phrase(s) S

S9 - Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.  
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte des phrases de risques présentées en Section 3

R11 - Facilement inflammable.  
R12 - Extrêmement inflammable.  
R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R33 - Danger d'effets cumulatifs.  
R38 - Irritant pour la peau.  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Informations générales

Cette fiche de données de sécurité a été établie selon les directives européennes 1272/2008/CE, 1999/45/CE et 91/155/CEE. Les informations sont destinées à la sécurité dans le cadre d'un usage industriel. Il faut par ailleurs se reporter à la législation locale ou nationale.

### Informations supplémentaires

[] - [].

### Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :  
12 - informations supplémentaires.